

JUIN 2008 - N°2**EDITORIAL****Panem et circences**

par Michel Rouger, président de l'institut PRESAJE

On nous a appris, dès l'enfance, ce que signifiaient le pain et les jeux au temps de la Pax Romana du début du premier millénaire. Qu'en est-il au temps de la Pax Americana du début du troisième millénaire ?

La France est le pays où il est le plus intéressant d'étudier ce sujet. Chacun sait que, sauf à être atteint par la maladie ou la paresse, les 168 heures de la semaine se découpent pour une petite moitié entre ce qui se passe au lit et à table, le reste étant partagé entre l'activité lucrative, le pain gagné, la distraction ludique, les jeux, et l'enrichissement intellectuel, les arts.

Le grand basculement s'est produit lorsqu'il a été décidé que le temps réservé au travail serait à peine supérieur à 20% du total (35 h) et au tiers du temps non travaillé. Les jeux sont passés avant le pain, sans apporter beaucoup à la culture. Le pain étant réputé tomber de l'arbre de la Providence, droit dans le bec du RTTiste.

Comme toutes les bonnes intentions dont l'enfer est pavé, il est vite apparu que la décision avait oublié les réalités de l'avenir. Convaincus de l'éternité d'un modèle économique et social reposant sur la disposition de matières premières alimentaires et énergétiques bon marché, de la générosité d'une nature dont on maîtrisait ce qu'elle produisait par nos techniques, du retard irrattrapable des pays sous développés, nous n'avons pas vu venir le mauvais temps. Il est là.

Les aliments, les matières premières, seront de plus en plus coûteuses, pour longtemps ; la nature commence à mal supporter les hommes et leurs poisons ; quant aux ex-sous développés devenus émergents, nous devenons dépendants de l'argent qu'ils entassent à force de travail.

Une lueur vient tout à coup dans la montée des ténèbres. Les jeux, sous toutes leurs formes, envahissent le monde, partout, à chaque instant. Les peuples émergents vont y goûter, goulûment, dans le sport comme dans le poker, dans la finance comme dans le show business. Le Terrien moyen, scotché devant son écran (télé, ordinateur, cellular, made in China), va faire corps avec son fauteuil comme Diogène avec son tonneau.

Enfin le cauchemar s'éloigne du milliard de Stakhanovistes, inépuisables producteurs qui nous voleraient notre pain, et nous feraient perdre le goût du jeu. Donner le goût du jeu et des loisirs à tous ces affamés de puissance et de jouissance est un bienfait pour ceux qui, dans les pays immergents de l'Occident, commençaient à culpabiliser de leurs excès de loisirs. Au surplus, il est plus facile de donner le goût du jeu à ceux qui en ont envie que de redonner celui du travail à ceux qui l'ont perdu.

Faisons le vœu que les JO de Pékin soient une énorme réussite, une gigantesque fête, dont les lendemains changeront la face du monde.

Voilà un bon « Présage » !

Les vraies leçons de la crise des « subprime »,

par André Lévy-Lang, président de la Fondation du risque

Au nom de l'innovation financière, les banques ont laissé se distendre le lien nécessaire entre risque et responsabilité. Sauvées de la faillite au prix d'une injection massive de liquidités par les banques centrales, elles doivent tirer les leçons des dérives de ces dernières années.

La finance mondiale est en soins intensifs. A la phase aiguë de la crise des « subprime » a succédé celle de l'évaluation des dégâts, des mesures de redressement et des avalanches de bonnes résolutions. Non, ce n'était pas un cataclysme comparable à celui de 1929, mais cela aurait pu le devenir si les banques centrales n'avaient pas massivement injecté des liquidités aux banques. Oui, ce fut une crise classique à certains égards, comparable en cela aux grands accidents financiers du passé.

Acte 1 : apparition d'un phénomène de bulle de certains actifs (immobiliers dans ce cas), alimentée par le crédit (grâce à la titrisation cette fois). Acte 2 : la chute quand les valeurs se dégonflent, amplifiée par le désendettement. Avec un phénomène nouveau et inquiétant de propagation immédiate de l'incendie à l'ensemble du système bancaire. Née des excès du seul crédit immobilier aux Etats-Unis, comment la crise a-t-elle pu provoquer un tel séisme ? La leçon à tirer de l'événement peut se résumer en une seule proposition : la finance doit renouer le lien rompu entre prise de risque et responsabilité des opérateurs.

Premier champ d'application : assainir la pratique de la titrisation.

Depuis plus de vingt ans, la technique a largement servi l'économie réelle. On a pu la comparer à la langue d'Esope, la meilleure et la pire des choses selon l'usage que l'on en fait. Le schéma de fonctionnement est simple. Une banque cède un ensemble de crédits à une structure « ad hoc » qui émet des obligations pour les financer. La banque allège son bilan. Le risque est assumé par le porteur des obligations.

Dans les premiers temps, en France notamment, la titrisation s'est développée de manière vertueuse car le transfert du risque était partiel. Les banques conservaient une partie du risque des crédits titrisés. Leur responsabilité était engagée dans l'opération, elles gardaient une bonne connaissance du risque et étaient associées au recouvrement des crédits. Avec l'explosion de l'innovation financière, on a vu se généraliser des pratiques beaucoup plus dangereuses : cession de la totalité du risque de crédit par les banques, découpage des crédits cédés en tranches successives de risques avec des rémunérations croissantes, superposition de dérivés de crédits à l'ensemble de l'édifice pour augmenter l'effet de levier...

Ainsi les banques, en finançant les acheteurs de titres, sont devenues les victimes de l'opacité du système qu'elles avaient laissé proliférer. Elles n'ont d'autre choix aujourd'hui que de s'impliquer à nouveau dans la chaîne de contrôle et de gestion des risques transférés hors bilan. Et de prouver qu'elles connaissent avec précision le montant des pertes potentielles liées aux actifs qu'elles financent et qu'elles peuvent couvrir ces pertes.

Deuxième champ d'application : corriger « l'aléa moral » qui met les banques à l'abri de la faillite et leurs dirigeants à l'abri des conséquences de leurs imprudences.

Chacun se félicite de l'intervention spectaculaire des banques centrales pour fournir des liquidités aux établissements frappés par la crise des « subprime ». Un sauvetage qui a évité une crise économique mondiale mais qui amène à se poser des questions sur la contrepartie à la protection de fait dont jouissent les banques contre le risque de faillite.

Comme toujours au lendemain des crises financières, des voix s'élèvent pour réclamer plus de réglementation et des mesures d'encadrement autoritaire. Au stade actuel du développement de la sphère financière internationale, beaucoup de ces propositions sont irréalistes. Par contre, il convient de porter les efforts sur les systèmes de contrôle des systèmes bancaires. La crise a montré qu'ils étaient manifestement incomplets. En sortant de leur bilan des risques mal appréciés et en les logeant dans les marchés, les banques ont soustrait ces risques au regard de leurs autorités de contrôle, pénalisant ainsi l'ensemble du système financier et spécialement leurs actionnaires.

La crise financière a eu un prix très élevé pour les actionnaires des banques qui ont vu les cours de bourse s'effondrer mais, à l'inverse, elle a peu affecté les rémunérations de leurs cadres dirigeants. C'est là un autre « aléa moral » qui ne saurait être relevé sans réaction après le désastre des « subprime ». Au cours des années récentes, les bonus généreux, en intéressant les banquiers de marché au résultat, sans pénalisation sérieuse en cas d'échec, ont incité les cadres et les dirigeants des banques à des prises de risque excessives. Dans ce système, le risque de perte en capital sur les opérations de marché est intégralement à la charge des actionnaires, le profit étant largement partagé par les opérateurs.

De telles dérives ne peuvent plus être tolérées. La solution n'est pas de demander aux

autorités de contrôle des banques de réglementer de manière pointilliste les modalités de rémunération des opérations de marché et de leurs exécutants. Mais il faudra bien qu'elles jettent un regard sur ces modalités. Et plus largement, qu'elles réexaminent les règles de solvabilité et de liquidité imposées aux banques après la violente crise née des faiblesses du système américain de crédit hypothécaire.

La crise des « subprime » est d'abord un effet de la rupture du lien entre prise de risque et responsabilité.

Pour en finir avec l'image déformée de l'industrie française,

par Jacques Barraux, ancien directeur de la rédaction du quotidien « Les Echos »

Les Français ont une vision négative et fataliste de l'avenir industriel de notre pays. C'est peut-être parce que les relais d'opinion leur parlent de l'industrie de 2008 avec les mots et les concepts des deux siècles précédents. La réalité est bien différente.

Mais comment font donc les Allemands ? L'euro est au plus haut, les prix du pétrole et des matières premières s'envolent, la crise des « subprime » rend les banquiers frileux mais l'économie allemande tient bon et son industrie reste le plus puissant des amortisseurs de chocs conjoncturels. En dépit des vagues de fusions et des premières tensions au sein de l'édifice du capitalisme familial, l'entreprise industrielle d'Outre-Rhin reste marquée par ses traditions d'indépendance, d'enracinement régional et de volontarisme à l'exportation, trois caractéristiques de ces milliers de firmes de taille moyenne-grande qui, dit-on, manquent tant à la France.

A cette bonne résistance de l'industrie allemande, il est d'usage d'opposer la grisaille de notre paysage productif, le déclin des grands bassins de l'Est et du Nord, les épidémies de délocalisations d'usines et les médiocrités de notre capitalisme sans capital. Mais les Cassandre de la désindustrialisation en font trop : ils entretiennent une image profondément déformée de la réalité. A force de répéter les mêmes lieux communs, on tombe dans la caricature. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui en France, bien qu'il faille admettre la permanence d'un environnement juridique et psycho-sociologique plutôt hostile aux valeurs de l'entreprise. Les Français ont une vision partielle et inutilement fataliste de la réalité industrielle dans notre pays. Plus grave : les relais d'opinion s'acharnent à leur parler de l'industrie de 2008 avec les mots et les concepts des deux siècles précédents. Les frontières de plus en plus perméables entre l'industrie et les services, la montée irrésistible de l'immatériel, l'enchaînement rapide des ruptures technologiques : tout cela est absent du discours dominant. Le XXIème siècle est pourtant largement entamé et il suffit de parcourir l'Ile de France, la région Rhône Alpes, le sud de la Bretagne, les marches du Nord et de l'Est ou le midi toulousain pour comprendre que le paysage industriel du pays ne se résume pas en une succession de

friches envahies par les ronces et les mauvaises herbes.

D'abord il y a l'acquis, ce qui résiste aux coups de butoir de la concurrence des pays à bas coût. Avec deux lignes de combattants aux performances honorables face à leurs adversaires du « marché-monde » : les géants (comme Renault ou PSA) et les « spécialistes » (comme Valeo, Schneider ou Essilor). Par chance, beaucoup sont enracinés sur les quatre marchés voués à soutenir la croissance mondiale dans les vingt prochaines années : l'énergie (Total, Suez ou Areva), la construction et les matériaux (Lafarge, Saint-Gobain, Eramet ou Bouygues), l'environnement (Veolia ou Suez Environnement) et l'immense filière alimentation-beauté-santé (Danone, Sanofi-Aventis, L'Oréal, LVMH, etc.). Au total, environ 300 groupes français qui ont des stratégies et des organisations délibérément mondialisées. La plupart ont, hélas, pris acte des faibles perspectives de croissance et de profit de marché français mais ils travaillent en réseau avec plusieurs milliers de fournisseurs, de développeurs et de sous-traitants nationaux ou régionaux qui formeront peut-être dans l'avenir le vrai socle de production physique sur le sol national.

Et là, on découvre un territoire français en complète régénération. Avec des voisinages contrastés de bassins d'emplois en grande difficulté, de bastions industriels « relookés » et de « pôles de compétitivité » en plein essor. Cela donne un tissu d'entreprises décousu mais vivant, avec des floraisons de jeunes pousses qui témoignent de l'arrivée aux affaires d'une jeune génération imprégnée d'une culture industrielle en totale rupture avec celle de leurs aînés des « Trente Glorieuses ». Un tour de France des grandes écoles d'ingénieur, des laboratoires sous contrat avec des entreprises et de plusieurs dizaines de pôles de compétitivité – dont trois géants autour de Paris, Lyon-Grenoble et Toulouse – donne l'image d'un pays traversé par des forces juvéniles et brouillonnes, à l'opposé des représentations négatives et figées du « voyageur qui revient de Chine et qui éprouve dès Roissy l'impression d'un pays sur le point de sortir de l'Histoire ... ».

1 - Niches, créneaux et réseaux.

L'industrie vit une double révolution : d'un côté, la fin du « fordisme » et de l'organisation tayloriste du travail ; de l'autre, la globalisation des marchés qui oblige à se positionner clairement dans l'espace géographique (oui, géographique). L'ouvrier d'aujourd'hui travaille avec un portable et n'est plus enfermé trente cinq heures par semaine dans la solitude d'un poste de simple auxiliaire de la machine. De son côté, le chef d'entreprise industrielle ne dit plus seulement qu'il vend des produits, il se pose en « vendeur de solutions », ce qui n'est pas une coquetterie de vocabulaire mais l'affichage d'une totale « orientation client ». Naguère, les mondes du « B to B » (business to business) et du « B to C » (business to consumer) vivaient dans des univers différents. Ils avaient des codes et des langages différents, très techniques dans un cas, très « marketing » dans l'autre. Désormais, que l'on soit décolleteur au service de l'industrie automobile ou producteur de yaourt s'adressant à la « ménagère de moins de 50 ans », les mêmes préoccupations conduisent à adopter les mêmes démarches d'analyse des besoins et d'offre de service.

Pour les chefs d'entreprise décomplexés aux commandes des PMI de croissance, la mondialisation ne ferme pas le jeu industriel. Elle ouvre le champ des possibles. L'exemple le plus éclairant est celui des « biens intermédiaires », cette immense famille de produits qui entrent dans la composition d'un produit fini mais dont l'acheteur ignore la genèse complexe. L'électronique et l'automobile, les deux champions de la division internationale du travail, sont loin d'être les seuls secteurs concernés. Les industriels ont pris l'habitude de travailler en réseau. A la chaîne de production de la grande usine-cathédrale d'autrefois a succédé la chaîne des entreprises impliquées dans un projet commun. L'émiettement des processus de fabrication, les jongleries que permettent les nouveaux outils logistiques et les gisements inexploités de nouvelles formes de services expliquent l'apparition en continu de nouveaux espaces de conquêtes pour les jeunes entreprises en quête de petites niches ou de larges créneaux.

2 - Les trois espaces de l'industrie.

Aujourd'hui, la vocation industrielle d'un pays comme la France ou l'Allemagne s'accomplit dans trois espaces différents : le marché intérieur, le marché de l'Union européenne et le marché mondial. Trois mondes, trois logiques différentes où les facteurs monétaires ont une importance cruciale. Pourquoi l'Allemagne reste-t-elle la première puissance exportatrice mondiale ? Parce que forte de ses catalogues de produits exclusifs ou à forte valeur ajoutée, elle garde la maîtrise de ses prix. Mais aussi parce qu'elle facture la plus grande partie de ses exportations en euros. L'an passé, les ventes extérieures de l'Allemagne ont été libellées à 80% en euros et à 13% en dollars. Cela explique sa résistance à l'effondrement de la monnaie américaine, si dramatique pour les ventes d'Airbus en dollars. Si les grands groupes français ont délibérément opté pour des stratégies mondiales, l'Europe des Vingt Sept – et des pays limitrophes de l'Est et du Sud – devrait être considérée comme le joker des apprentis exportateurs. Une école du grand large à l'abri des problèmes de change. Un champ d'action technologique et commercial vertueux pour aider les acteurs de la relève entrepreneuriale à asseoir le nouveau modèle industriel de notre pays. Elle est là cette relève, bien réelle, bien consciente des contraintes et des pesanteurs du marché franco-français. Elle a tout à gagner à s'arrimer dans l'espace élargi, multilingue et libéral d'une Union dont beaucoup d'Européens ignorent les trésors...

Moins de droits, plus de Droit,

par Albert Merlin, vice-président de l'institut PRESAJE

Le débat sur la Loi de Modernisation de l'Economie est l'occasion de revenir sur la tradition française des rapports orageux entre le droit et l'économie. Un obstacle à la libération des forces de croissance et de création dans notre pays.

La Loi, paraît-il, va moderniser l'économie. Faut-il faire la fine bouche ? Sûrement pas. Mais pour ceux que les expériences passées ont rendus sceptiques, un léger recadrage s'impose !... Les mesures techniques (et celles contenues dans la LME sont loin d'être négligeables) ne peuvent pas grand-chose si la culture juridique ne suit pas. Celle-ci, chez nous, reste étonnamment protectrice, limitative, coercitive, statique . Cela, malheureusement, ne se change pas du jour au lendemain.

Un peu d'histoire. Le Code civil a été conçu, à l'origine, pour figer les règles de l'organisation familiale, le statut des patrimoines et des échanges (c'est le droit des contrats) et la réparation des dommages (c'est le droit de la responsabilité). On est dans le statique. Rien à voir avec la démarche économique, faite de changements incessants, d'innovations et quelquefois de métamorphoses : tout ce qui relève de la « destruction créatrice » chère à Schumpeter. Quant au Code de Commerce, inspiré par les révolutionnaires qui voulaient rompre avec la justice seigneuriale, il s'est rapidement fait encadrer par les tenants de l'économie administrée et leurs multiples autorités administratives .

Tout cela fait que notre droit est beaucoup plus apte à veiller sur la répartition du « gâteau » national qu'à se préoccuper de sa croissance et de ses ingrédients. Les normes sont pour l'essentiel limitatives et punitives, presque jamais incitatives et libératrices. Le souci de protection sociale, louable en soi, va parfois jusqu'à faire apparaître les éléments les plus dynamiques de la société comme des fauteurs de trouble .

Ouvrons les fenêtres ! Le droit américain n'est sûrement pas parfait, mais il dispose d'un avantage appréciable: pour chacune de ses décisions, le juge doit mesurer son impact prévisible, notamment en matière économique : va-t-on, à travers telle décision, entraîner une destruction de valeur ou bien l'inverse ? Le trébuchet est toujours là, mais la façon de s'en servir diffère du tout au tout : il ne s'agit plus d'appliquer des normes foisonnantes et parfois contradictoires, il s'agit d'anticiper et de s'adapter. La pratique judiciaire, là-bas , est nourrie de culture économique .

Le président Guy Canivet, infatigable défenseur de la réconciliation entre droit et économie, développe depuis des années cet ardent plaidoyer : selon lui, le magistrat devrait « porter des verres correcteurs qui lui permettent de voir le monde »¹. Seulement voilà : la philosophie qui règne dans le prétoire est, encore et toujours, celle du bon vieux code. Xavier Lagarde, professeur à Paris X, n'y va pas par quatre chemins : « tout ce que requiert une économie capitaliste reste en dehors de ce code »².

Mais, nous dira-t-on, quel que soit le droit en vigueur, la croissance ne se décrète pas. Certes. Mais on peut très efficacement contribuer à la freiner. Les lois malthusiennes sur les implantations de grandes surfaces en témoignent. La jurisprudence n'est pas en reste, notamment en matière sociale où le besoin naturel de protection revêt souvent la camisole du conservatisme. A cela s'ajoute la forêt des normes tracassières de Bruxelles, dont on peut se demander si elles ne visent pas à décourager purement et simplement toute volonté d'expansion ! Le tout couronné par une épidémie de «

précautionniste », élevée parfois au rang de divinité. La « fabrique » normative fonctionne à plein régime, au point d'aboutir à ce qu'Alain-Gérard Slama appelle « le déchirement du droit en une multiplicité de normes par la meute des revendications et l'émiettement du corps social ».

Un certain nombre de gens de robe, nourris de leur expérience, sont convaincus qu'il nous faut évoluer. Il y a souvent des avancées intellectuelles intéressantes, comme le récent rapport Coulon lorsqu'il préconise une meilleure formation des magistrats en matière économique et financière. Mais pourquoi faut-il que nous soyons toujours les derniers à nous adapter ? Combien de temps faudra-t-il pour que nos caciques et nos parlementaires comprennent – et expliquent – qu'il nous faut passer d'un juridisme foisonnant et contraignant à un vrai Droit libérateur ? Un droit incitatif, ouvert, qui accompagne et facilite la création de valeur ? Pour sa part, PRESAGE, depuis le début, ne cesse d'y travailler.

¹ *Le Nouvel Economiste*, 15 /21 février 2007

² « *Juste capitalisme* », à paraître.

Epargne des ménages : sur quel levier peut-on agir ? ***L'épargne, objet mal identifié,***

par André Babeau, professeur émérite à l'Université de Paris Dauphine, conseiller scientifique au BIPE

Le taux d'épargne des ménages n'est pas une variable de commande. Ce n'est pas un levier d'action à la disposition des gouvernants mais ceux-ci retrouvent leur rôle quand il s'agit d'orienter le revenu épargné vers des objectifs bien identifiés. La France en a bien besoin actuellement.

Le volontarisme est une grande qualité... surtout quand on sait à quoi la volonté peut efficacement et utilement s'appliquer. Bien sûr, il n'est pas toujours facile de le savoir. La distinction est encore plus délicate à faire si l'on aborde un domaine comme celui des comportements d'épargne et de recours au crédit des ménages où subsistent encore beaucoup d'interrogations quant à leurs déterminants. On peut tout de même tirer quelques conclusions

Première quasi-certitude : le taux d'épargne des ménages n'est pas une variable de commande ; aucune action directe de la part du gouvernement n'est susceptible de le faire évoluer de façon significative à la hausse ou à la baisse. C'est évidemment bien dommage à un moment où, en France, on voudrait lui voir jouer un rôle conjoncturel de soutien à la demande globale. Mais ce n'est pas possible, il faut en prendre acte. Ainsi, en 2007, les salariés français, compte tenu des possibilités qui leur étaient données, ont

retiré près de douze milliards des fonds de l'épargne salariale, dont ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient : un tiers seulement semble avoir été à la consommation et les deux tiers restant à l'épargne sous des formes diverses (remboursements d'emprunts, placements nouveaux).

Au total d'ailleurs, pour l'année 2007, le taux d'épargne macro-économique des Français est remonté à plus de 15,8% contre 15,1 en 2006 (près de 11 milliards d'euros d'épargne supplémentaire). Les raisons pour lesquelles ce taux n'est pas un levier entre les mains des gouvernants sont d'ailleurs bien connues. Les chercheurs ont, depuis plusieurs décennies, analysé cette variable « lourde », influencée par un très grand nombre de facteurs indépendants – démographiques, historiques, culturels, psychologiques, sociologiques, économiques et financiers – dont aucun n'est sous contrôle. Les interactions entre ces facteurs sont d'ailleurs extrêmement complexes. A tel point, hélas, qu'aucun modèle de prévision n'a nulle part, à notre connaissance, encore jamais pu anticiper un point de retournement significatif du partage du revenu des ménages entre épargne et consommation. Ainsi, la baisse du taux d'épargne des Américains depuis les dernières années du siècle précédent n'avait en rien été prévue. Même son explication a posteriori reste d'ailleurs laborieuse.

Deuxième quasi-certitude : si les gouvernants ne peuvent pratiquement pas agir sur l'épargne globale des ménages, ils peuvent en revanche, grâce à des dispositifs adaptés, orienter efficacement le revenu épargné vers des objectifs clairement identifiés. De nombreuses expériences au cours de l'histoire récente peuvent être ici invoquées. En France, la propriété du logement a légitimement été reconnue comme étant l'un des objectifs à retenir et, en ce domaine, il est vrai qu'une notable marge de progression existe. Une certaine déductibilité des intérêts des emprunts au titre de l'habitat a été introduite. Soit, mais qu'assigne-t-on comme rôle, dans le moyen et long terme, au plan d'épargne logement qui a subi plusieurs chocs violents au cours des années récentes ? Veut-on la mort du grand PEL ? Sinon, comment le rendre à nouveau efficace ? Le faut-il ? L'épargne salariale a, d'autre part, elle aussi un important potentiel de progression. Dans une économie à la croissance retrouvée, quel devrait être son rôle pérenne ? Ce dernier peut certes être polyvalent, mais mieux vaudrait reconnaître que l'évolution des salaires est une chose et que la gestion de l'épargne salariale en est une autre.

De façon générale, par rapport à d'autres pays, l'épargne des Français est certainement à horizons trop courts pour permettre des placements importants dans ces fonds propres dont nos entreprises ont besoin ; parallèlement, la montée en régime de l'épargne retraite est trop lente. Il doit être possible de tirer parti de cette double observation pour nous fixer dans ce domaine des objectifs plus ambitieux. En y associant bien sûr les moyens de les atteindre. Le moment paraît opportun, où nos systèmes de retraite obligatoires font l'objet d'un « check up » pour savoir ce qu'on peut en attendre et ce qu'il serait irréaliste d'exiger d'eux.

Tout cela peut sans doute ressembler au réalisme de Sancho Pança. Mais éviter les combats contre les moulins à vent est aussi nécessaire en matière d'épargne que dans les autres secteurs d'intervention de l'Etat.

HUMEUR

Quand les généraux chassent l'autruche...

par Jacques Bichot, économiste, professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)

La publication du « livre blanc sur la défense » a inspiré à un groupe de généraux (sous la signature de « groupe Surcouf ») une vigoureuse dénonciation de la médiocrité de son contenu. L'événement inspire un billet d'humeur à Jacques Bichot qui s'inquiète depuis de longues années du lâche refus des gouvernements successifs de s'attaquer pour de bon au déficit de la sécurité sociale.

Début 2003, la réforme des retraites se prépare. Alain Madelin entreprend chaque ministre concerné. Je fais le tour des cabinets. Nous confrontons nos résultats : personne n'entrevoit ce que pourrait bien vouloir dire préparer une réforme d'envergure. Pire : personne n'a envie de le savoir. Nous écrivons *Quand les autruches prendront leur retraite*¹. Puis la loi est votée et promulguée. J'écris alors *Sauver les retraites ? La pauvre loi du 21 août 2003*², pour expliquer qu'avec ça nous ne sommes pas sortis de l'auberge...

18 juin 2008 : la Commission des comptes de la sécurité sociale fournit les résultats 2007 et les prévisions 2008. Ils montrent que la loi retraites de 2003 a fait passer la branche vieillesse dans le rouge et que la situation va se dégrader. Faute d'études sérieuses, le coût de plusieurs dispositions avait été lourdement sous-estimé.

19 juin 2008 : le « livre blanc sur la défense » vient d'être rendu public ; les pouvoirs publics y adhèrent. Des officiers réunis en un "groupe Surcouf" s'expriment, poliment mais fermement, dans Le Figaro : le projet leur paraît n'aller guère au delà d'une "réduction homothétique du format des armées". Ils estiment que "le livre blanc ne fournit pas l'armature conceptuelle d'une analyse priorisante des arbitrages". Ils dénoncent « une réduction sans imagination du format des armées » et estiment qu'« il y a comme une imposture à présenter ces résultats comme un progrès dans l'efficacité de l'instrument militaire ». Le « modèle d'analyse présenté par le livre blanc » leur paraît « déficient et, davantage, marqué par un certain amateurisme ».

Leur diagnostic est en somme identique à celui que je porte sur la réforme des retraites. Et ils pensent que cet amateurisme résulte d'une volonté de pas étudier sérieusement le problème : ils déplorent "l'interdiction faite par les autorités politiques de l'époque à l'état-major des armées de poursuivre une véritable étude capacitaire". Tout comme je m'élève contre le refus obstiné des hommes politiques de commander une véritable étude d'ingénierie de la réforme en matière d'échanges intergénérationnels.

L'annonce de mauvais résultats financiers de la sécurité sociale coïncide donc fort à propos avec celle de la déception des membres du groupe Surcouf. Les armées comme

les organismes sociaux sont en butte au gouvernement des autruches.

On pourrait désespérer : quand un pays n'a pas de pétrole, peu de travailleurs, et que ses gouvernants ne veulent pas regarder les réalités en face et, pour préparer les réformes, faire mener de vraies études d'impact et de faisabilité, quel avenir lui reste-t-il ?

Mais n'ayons crainte, les pouvoirs publics ont trouvé le moyen de tirer parti de la communauté de destin entre armée et sécurité sociale : pour éponger la dette de cette dernière, ils feront donner la cavalerie³.

[Pour en savoir plus sur la Défense, cf le dernier ouvrage de Présaje « Pour une stratégie globale de sécurité nationale, coll. Présaje, Ed. Dalloz].

¹ *Le Seuil*, 2003.

² *L'Harmattan*, décembre 2003

³ *Selon Les Echos du 9 juin 2008, la technique consisterait à transférer la dette à la CADES, comme cela a été fait à diverses reprises, mais cette fois en attribuant à cet organisme, comme recette destinée à payer les intérêts et à rembourser le principal, des versements en provenance de la sécu et de fonds qui lui sont liés, ce qui accroîtra d'autant leurs déficits futurs.*

Diversité ethnique : le pari courageux des entreprises françaises,

par Bernard Lecherbonnier, directeur de recherche habilité

Il faut rendre cette justice aux entreprises françaises : elles sont désormais en avance en matière de diversité ethnique par rapport aux partis politiques. Non seulement en termes de quotas mais aussi en termes de gestion des carrières. Ce sont elles les vraies gardiennes de la paix civile dans les banlieues.

Plus de 15% des Français relèvent de la diversité ethnique : Africains du Nord et du Sud, Antillais, ressortissants de l'Océan Indien et Asiatiques. Les dernières consultations municipales et régionales se sont soldées par moins de 1% d'élus issus de cette même diversité. En dépit de leurs tonitruantes déclarations, les partis dits de gouvernement traînent encore les pieds pour créer des commissions de la diversité en leur sein. Le parti socialiste ne fait pas mieux que la droite dans le domaine. Reconnaissons au président de la République d'avoir tenu sa parole : seul, pour le moment, il a tenu ses engagements en faisant place aux « minorités visibles » dans son gouvernement.

Les politiques, si peu pressés à admettre des représentants de la diversité dans leurs structures et encore moins à leur accorder l'accès aux assemblées, ne se gênent pas pour donner des leçons de civisme aux entreprises. Or, si la paix civile se maintient dans ce pays, si les banlieues ne sont pas – contrairement à que qu'annonce la presse – réduites

à l'état de ghetto, c'est bel et bien grâce à l'entreprise, notamment grâce aux grandes sociétés qui ont compris l'enjeu social et économique lié à la diversité.

Au terme d'une année d'étude et de consultation auprès d'une vingtaine de grands groupes, j'ai pu constater que la plupart ont intégré depuis plusieurs années la question de la diversité et en ont signé la charte, qu'ils ont pour la plupart rattaché une direction ad hoc à la DRH. Ils ont souvent dépassé de loin le quota démographique de 15% dans leurs effectifs. Ils en sont déjà à l'étape suivante, qui consiste à assurer la promotion des carrières. Un grand distributeur me disait récemment : « Nous aurons réussi lorsque nous aurons rendu fluide le passage des entrepôts aux magasins. »

Dans les groupes axés autour des nouveaux métiers, par exemple la communication, les nouvelles technologies, le problème ne se pose déjà plus en ces termes. L'habileté des personnels issus de la diversité les propulse très rapidement dans l'ensemble des fonctions du « middle management ». Les métiers commerciaux montrent la même tendance.

Les patrons qui ont l'expérience de la diversité sont souvent entrés dans le jeu par souci de justice sociale. Ils n'en sont plus là. Le pari a été gagnant. Forte implication des personnels dans la réussite de l'entreprise, grande adaptabilité aux fonctions et à l'innovation, flexibilité et rentabilité. De plus, il s'agit de populations fortement consommatrices qui investissent immédiatement leurs revenus dans le marché.

Le problème majeur est celui de la formation supérieure des jeunes gens issus de la diversité. Peu de parents ont les moyens de payer des études à leurs enfants dans les écoles de commerce, d'ingénieurs, etc. D'où le combat que je mène, en m'appuyant sur des groupes qui ont compris l'enjeu, pour créer des bourses d'études financées par la taxe d'apprentissage. Bourses allouées en fonction des compétences des candidats et non sur la base de la monstrueuse « discrimination positive » qui disqualifie à l'avance les futurs impétrants. Je lance à la rentrée 2008 deux expériences pilotes en ce sens. A la veille de la remise en cause des structures et des fonctionnements de la formation professionnelle par le gouvernement, puisse cet exemple – peut-être parmi d'autres – être pris en compte par les pouvoirs publics !

En tout cas, les politiques, au lieu de multiplier les procès contre les entreprises sous prétexte de discrimination à l'embauche, au lieu de financer des « testings » démagogiques et brouillons, feraient mieux de balayer devant leur porte et de s'inspirer des groupes citoyens. La question n'est pas, pour les entreprises, de faire barrage aux candidats de la diversité mais, au contraire, d'en trouver davantage « prêts à l'emploi » !

« Zéro SDF », un espoir utopique ? Non, un objectif sensé,

par Julien Damon, professeur associé à Sciences-Po (1)

Les « SDF » sont réapparus en tant que problème social depuis une trentaine d'années. La compassion, réveillée chaque hiver, a permis la constitution d'un système de prise en charge dont l'objectif est de lutter contre l'exclusion. Il y a là une sorte d'obligation, morale, de moyens que se donne la collectivité. Une autre perspective est de se donner un objectif de résultat.

L'objectif « zéro SDF d'ici à 2007 » évoqué par le candidat Lionel Jospin au printemps 2002 comme l'un des axes de son programme présidentiel a donné lieu à de vives réserves et à une polémique qu'on peut juger insolite. Le mot d'ordre a été jugé simpliste, maladroit, utopique. L'idée avait pourtant déjà été exprimée en 1997 par Laurent Fabius alors président de l'Assemblée nationale. Elle s'inspirait d'une proposition « un toit pour tous » du premier ministre anglais Tony Blair réélu en 2001. Le candidat Nicolas Sarkozy l'a, plus tard, évoqué pendant la campagne présidentielle de 2007.

Cette idée, correspondant au fond à l'objectif général d'éradication de l'exclusion, soutenue par toutes les grandes associations, a été discréditée, notamment par les associations, comme un « slogan provocateur », une « promesse bien imprudente », une « formule démagogique ». Il y a là quelque chose d'étrange. Bien entendu, il est probable qu'il restera toujours, comme dans tout pays développé non totalitaire, des gens à la rue. Mais il est préférable pour les finances publiques et pour le débat public de se donner des objectifs évaluable. C'est la logique même de la réforme récente des lois de finance, obligeant désormais l'action publique à fonctionner sur une logique objectifs/résultats.

Il est à cet égard bien certain que l'objectif « zéro SDF », avec sa dose d'ambiguïté – mais n'est-ce pas là le lot de toute politique publique ? – est plus clair et plus évaluable que le seul affichage de moyens supplémentaires pour l'objectif moralement généreux mais concrètement ténébreux de lutte contre les exclusions. Les associations en particulier, dépendant de plus en plus des fonds publics, ont eu une curieuse réaction quand il ne s'agit plus de gérer mais de régler (ou de tenter de régler) un problème sur lequel elles interviennent.

Chacun à leur manière, des pays aussi différents que la Finlande, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni se sont récemment fixé l'objectif d'éradication du phénomène. A une échelle plus large, c'est le Parlement européen qui a adopté, début avril 2008, une déclaration écrite en vue de « mettre fin au sans-abrisme » d'ici 2015. 438 signatures de députés européens provenant de tous les partis politiques et de tous les Etats membres ont été recueillies. Cette déclaration est loin de la directive obligatoire. Elle est cependant une incitation à prendre avec le plus grand sérieux une question qui n'est plus seulement nationale dans un espace européen ouvert.

L'ambition « zéro SDF » est en France comme ailleurs une visée politique judicieuse et sensée. C'est un véritable objectif à l'aune duquel évaluer, puis réformer, les politiques en place.

Mais comment atteindre un objectif aussi ambitieux ? Ce n'est certainement pas en augmentant aveuglement les moyens mais en évaluant l'efficacité et en les redéployant. C'est en revisitant les politiques de logement social pour que ceux qui n'ont rien à y faire, soit paient effectivement des loyers bien plus élevés, soit changent de logement. C'est encore en s'interdisant que quiconque puisse dormir dehors, au risque d'y mourir (de froid ou d'agression). Appeler à un rien de contrainte, ce n'est pas réinventer un délit liberticide de vagabondage, c'est vouloir vraiment sauver les gens. C'est, enfin, en faisant de l'objectif « zéro SDF » une orientation concrète des politiques de l'Union européenne, par exemple avec une agence spécialisée responsable des ressortissants intra-communautaires se trouvant en errance dans les rues de pays dont ils ne sont pas originaires.

¹ Dernier ouvrage paru *L'exclusion* (PUF, « Que sais-je ? », 2008).

Le développement durable, pour qui ?

par **Michel Drancourt**, économiste

Les philosophes des Lumières, les pères de la révolution industrielle et plusieurs générations d'économistes avaient oublié que les prélèvements sur la nature ont un coût. On voit à l'inverse apparaître aujourd'hui des courants écologistes qui plaident pour un encadrement très strict des activités humaines. Comment trouver le bon équilibre entre protection de la planète et réponse aux aspirations des nouveaux invités au banquet de la croissance ?

Il y a deux façons d'aborder les problèmes liés au développement durable. Les pionniers ont surtout mis l'accent sur la préservation de la nature et les risques du réchauffement de la planète. Un deuxième courant, déjà perceptible dans les années 70 avec le Club de Rome, s'est surtout interrogé sur la possibilité d'assurer le fonctionnement d'une société de plus en plus nombreuse, aux consommations croissantes. L'inquiétude écologique n'a pas disparu mais celle qui est engendrée par le défi des raretés devient majeure.

Quelques rappels de chiffres montrent qu'elle est fondée.

En 1950, on comptait (d'après le FMI) 53 millions de véhicules automobiles dans le monde. En 2007, ils étaient 600 millions. Les prévisions sont de près de 3 milliards en 2050 dont 500 millions en Chine. Ce ne seront pas les mêmes véhicules qu'aujourd'hui, mais ils consommeront tout de même de l'énergie dont les prix ne baisseront pas par miracle.

Alors même que les consommations des humains d'aujourd'hui sont appelées à croître, il faut prévoir celle des 2,5 milliards d'hommes qui vont grossir la population mondiale dans les toutes prochaines décennies, soit l'équivalent de ce qu'était la population mondiale totale en 1950.

On assiste depuis peu à des secousses à caractère « dramatique » à propos des insuffisances alimentaires qui touchent au moins 800 millions de personnes (alors que bientôt le nombre des obèses – y compris en Chine – sera équivalent à celui des sous-alimentés). Ces désordres sont parmi les plus inquiétants, notamment parce que les terres arables disponibles sont très réduites. Il faut donc de nouvelles révolutions agricoles.

On n'évitera pas non plus le risque du protectionnisme égoïste. Des pays qui refusaient les accords de l'OMC parce que l'Europe et les Etats-Unis n'ouvraient pas assez leurs frontières à leurs produits agricoles ont décidé récemment de taxer leurs exportations, voire de les interdire.

Ce n'est pas, tant s'en faut, le seul risque de dérives. Elles existent dans la course aux matières premières. Elles se manifestent dans la recherche de l'eau. Elles sont inévitables dans l'utilisation de l'énergie si les techniques d'utilisation n'évoluent pas rapidement, notamment dans le charbon qui est l'énergie fossile la plus polluante aujourd'hui, mais promise au développement le plus ample dans les prochaines années.

Raretés, risques réels de pénuries et de catastrophes écologiques provoquées par l'exploitation excessive des ressources, risques résultant du court-termisme financier qui conduit trop souvent à des gaspillages de moyens, risques liés à toutes les formes de protectionnismes, désir aussi de certains à imposer à tous une vision angélique du développement durable, tous ces facteurs peuvent conduire à faire oublier ce qui est réellement en cause dans le combat pour le réchauffement : l'homme.

La nature certes est essentielle. Mais à quoi servirait une nature de rêve si pour l'obtenir on était conduit à multiplier les réglementations, à édicter sans cesse des interdictions, à remplacer, finalement, la dictature à la soviétique (un désastre pour le développement durable... et pour l'homme) par une autre forme de dictature ?

Les encyclopédistes du siècle des Lumières et leurs descendants ont milité pour que le progrès technique contribue à favoriser la liberté des personnes et des groupes. Ils ont oublié, comme les économistes qui ont suivi, y compris des keynésiens, que les prélèvements sur la nature avaient un coût. Ils ont oublié aussi que le monde n'était pas peuplé uniquement de sages. Ce n'est pas une raison pour oublier leur apport politique. Ce qui est en cause, au-delà des exigences du développement durable, c'est finalement le mode de fonctionnement des sociétés avec des populations qui ont cru beaucoup plus en un siècle qu'au cours des 40 000 générations qui nous séparent de la captation du feu par l'homme. Si les Occidentaux sont attachés à celui dont ils sont porteurs, il est urgent qu'ils agissent pour le rendre durable, par l'innovation, par la concertation mondiale, par la modernisation des méthodes et des productions, et au-delà, comme le disait Bergson,

par un supplément d'âme.

Surveillance électronique des personnes vulnérables : l'urgence d'un débat public,

par Guillaume Desgens-Pasanau, chef du service des affaires juridiques de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

L'apparition de bracelets électroniques dans des maisons de retraite ou dans des maternités pose un grave problème de respect des droits de la personne. Qui décide de leur utilisation ? A quelles populations leur usage est-il susceptible de s'étendre ? Comment éviter les abus et les atteintes aux libertés publiques ?

En 2007, la presse a fait état d'une première en France à la maternité de l'hôpital du Raincy-Montfermeil. Celle-ci s'est équipée d'un dispositif proposé aux parents, destiné à la sécurité physique des nouveau-nés en fixant un bracelet électronique à leur cheville, afin de prévenir les risques d'échange et d'enlèvement.

Saisie de cette question, la CNIL a procédé à une série d'investigations sur le sujet. Surveillance et géolocalisation d'enfants, d'handicapés physiques ou mentaux ou bien encore de personnes âgées en perte d'autonomie : on assiste au développement exponentiel de dispositifs technologiques réservés jusqu'à présent à des prisonniers placés sous liberté surveillée.

Lors de contrôles effectués dans des maisons de retraite, la CNIL a par exemple constaté le développement de bracelets électroniques posés à la cheville de certains pensionnaires. Ces bracelets, conçus pour ne pouvoir être détachés, garantissent que les personnes âgées resteront cantonnées dans un périmètre géographique préalablement défini.

Certains dispositifs sont par ailleurs utilisés à l'insu des personnes concernées, à l'exemple du « doudou électronique » (boîtier introduit dans une peluche ou un téléphone portable) acheté par certains parents souhaitant suivre leur progéniture à la trace.

Le nécessaire encadrement de ces dispositifs

Afin qu'ils ne portent pas une atteinte excessive aux droits et libertés des personnes, il appartient à la CNIL, en sa qualité d'autorité de protection des données, d'accompagner le développement de ces technologies en les entourant de garanties fortes de mise en œuvre et d'utilisation.

Mais au delà, c'est de l'existence même de ces dispositifs, et de leur légitimité, qu'il apparaît urgent de débattre.

A ce jour en effet, aucun débat public n'a été engagé en France sur le sujet, aucune étude indépendante n'a été réalisée et aucune réglementation particulière n'est mise en œuvre. Est-il ainsi acceptable qu'un médecin puisse librement « prescrire » un bracelet électronique à l'un de ses patients âgés ? De même, qu'en est-il d'un parent qui surveille électroniquement un adolescent censé faire l'apprentissage de son autonomie ? Au final, quelle est l'efficacité réelle de ces dispositifs ? Autant de questions qu'il convient assurément de se poser.

Face à l'anxiété de certains parents, à la souffrance de certaines familles, et plus généralement au défi lié au vieillissement de notre société, le mirage de la technologie « remède miracle » est un écueil à éviter absolument.

Une tendance se dessine, en effet, en faveur de la substitution de réponses techniques aux comportements humains de vigilance et le risque existe d'une déresponsabilisation des acteurs concernés (famille, personnels soignants, assistants sociaux...).

Au delà, si l'on fonde par exemple la légitimité d'un dispositif sur la seule vulnérabilité d'un enfant, celui-ci n'aura-t-il pas vocation à s'étendre infiniment ? On équipe aujourd'hui les maternités, il faudra demain équiper les crèches et les écoles, au risque d'habituer l'individu dès son plus jeune âge à une forme de contrôle quasi-permanent et dont il ne sera plus à même de percevoir le caractère intrusif. Un rêve de sécurité publique en quelque sorte...

Par ailleurs, il y a sans doute une distinction à opérer au sein des dispositifs selon qu'ils concernent des enfants ou des personnes en perte d'autonomie. Dans le second cas, lorsque la technologie s'assimile à une mesure de confinement, c'est la dignité même des personnes qui est en cause !

Dans quelle société voulons-nous réellement vivre ?

La protection des données personnelles est un impératif vital pour une société, au même titre que la liberté de la presse ou la liberté d'aller et venir. Plus précisément, la protection des données est aujourd'hui confrontée à deux vagues concomitantes : une vague législative, qui vise à répondre aux exigences de sécurité collective (vidéosurveillance, nouveaux fichiers de police, etc.) et une vague technologique (biométrie, géolocalisation, etc.). La question de la surveillance électronique des personnes vulnérables participe de cette deuxième vague.

Dans ce contexte, la CNIL a décidé d'engager une réflexion de fond sur ce sujet. Celui-ci est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de la 30ème Conférence mondiale des commissaires à la protection des données, qui se tiendra à Strasbourg du 15 au 17 octobre 2008, sous le titre « *l'homme assisté : ange ou démon numérique ?* ».

Cette initiative est positive mais insuffisante : il n'appartient pas à des techniciens du droit, aussi éclairés soient-ils, de trancher seuls une question qui intéresse la société toute entière. A l'ère du « harcèlement numérique », décrit par l'Institut Présaje¹, on

constate que l'opinion publique se préoccupe relativement peu des conséquences liées au développement des technologies de la surveillance.

Notre capital de vie privée est menacé. Comme le capital environnemental de l'humanité, il risque, lui aussi, d'être si gravement atteint qu'il ne puisse être renouvelé. Il y a urgence, pour chacun, à le préserver.

¹ *Le Harcèlement numérique, Dir. Jean-Luc Girot, contribution de G. Desgens-Pasanau : « Protection des données : une équation à plusieurs inconnues », Dalloz, p. 271*

Des antivols pour les bébés,

par Jean-Luc Girot, ingénieur en informatique, directeur du consulting, Keyrus

La CNIL s'inquiète des dangers des nouveaux dispositifs de surveillance ? C'est une bonne nouvelle explique le consultant Jean-Luc Girot, spécialiste des problèmes de harcèlement numérique, qui voit dans le bracelet pour bébés un symbole de l'engrenage des atteintes aux libertés individuelles.

La CNIL a été récemment saisie de la mise en place d'un système électronique sur les nouveau-nés afin de prévenir les risques d'enlèvement. Ce dispositif consiste en un émetteur fixé sur la cheville du nourrisson relié à un ordinateur central. Ce système permet de localiser l'enfant dans l'hôpital et de détecter son éventuelle sortie. Ce dispositif existe dans une cinquantaine d'établissements dans le monde (Allemagne, Irlande, Grande-Bretagne, Norvège, etc.) En France, le système a été inauguré dans l'hôpital de Raincy-Montfermeil (93), dans lequel se sont produits deux rapt d'enfants. Il permet de déclencher une alarme si l'enfant quitte l'enceinte de la maternité. Le système imaginé en Norvège est encore plus complet : si l'enfant se trouve séparé de sa mère, non seulement une alarme est déclenchée, mais celle-ci provoque également la fermeture automatique des portes ainsi que la mise hors service des ascenseurs !

Comme à son habitude, notre commission nationale s'interroge, à juste titre, sur le caractère proportionné de ce dispositif compte tenu du risque réellement encouru par les nouveau-nés. En effet, un tel dispositif comporte au moins trois effets pervers.

Le premier est sans aucun doute la déresponsabilisation des parents et du personnel médical. En effet, à l'instar des alarmes pour piscines, on est en droit de se poser la question de la réelle efficacité du dispositif. En d'autres termes, avons-nous la certitude qu'un système « anti-rapt », quel qu'il soit, offre une parade sans faille à l'enlèvement d'enfants ? Le kidnappeur motivé et moderne n'est-il pas à même de détourner le système ?

Le second est directement lié à la mise en place du dispositif, ce dernier étant accompagné d'une décharge à faire signer aux parents du nouveau-né, en cas de refus du

système antiviol. Autrement dit, l'établissement hospitalier et son personnel déclinent toute responsabilité en cas d'enlèvement d'un enfant non bagué ! Trop facile !

Enfin, la généralisation d'un tel dispositif de contrôle ne constitue-t-il pas la première étape vers sa généralisation et son extension aux crèches et aux écoles primaires ? Ne repose-t-il pas la question fondamentale de l'apprentissage du danger, de la responsabilisation et plus largement de la vie en société ? Plus grave, en mettant en place de tels dispositifs, ne faisons-nous pas entrer peu à peu l'être humain dans un système de surveillance permanent, habituel, normalisé ?

N'oublions pas que pister un individu, ne serait-ce qu'à l'aide d'un dispositif électronique discret, revient à le traquer, c'est-à-dire à le priver d'une partie de sa liberté. Cela se justifie probablement dans plusieurs cas, comme la localisation des individus dangereux, ou la protection des malades atteints de troubles de la mémoire, mais où est-il raisonnable de s'arrêter ?

Gageons que la CNIL saura départager l'utile du déraisonnable pour la protection de la liberté individuelle. Elle a mis en place, à cet effet, un groupe de travail chargé de l'instruction de cette épineuse question.

En attendant, militons pour la sauvegarde de la liberté individuelle et attendons ses conclusions.

PRES@JE.COM

Une publication de l'association PRESAJE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
2 avenue Hoche 75008 Paris – Tél. 01 46 51 12 21 – E-mail : contact@presaje.com -
www.presaje.com
Directeur de la publication : Michel Rouger